

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 6 mars 2023

DÉLIBÉRATION n°2023-24

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 février 2023.

Point de l'ordre du jour :

Motions relatives à la réforme des retraites

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver deux motions déposées dans le cadre de la réforme des retraites.

Motion n°1 présentée par les élu·e·s étudiant·e·s de la liste Solidaires du conseil d'administration

« Depuis plusieurs semaines, des étudiant·e·s et personnels de l'Université de Tours sont mobilisé·e·s contre le projet de réforme des retraites. Les élu·e·s du conseil d'Administration, à l'écoute des préoccupations sociales des étudiant·e·s et des personnels, soutiennent toutes les initiatives qui viseront à permettre une large mobilisation de la communauté universitaire.

À ce titre, les élu·e·s du conseil d'Administration appellent les équipes pédagogiques à ne pas pénaliser les étudiant·e·s qui participent au mouvement social en adaptant les modalités d'évaluation et à ne pas comptabiliser les absences les jours de grève, et à communiquer cela aux étudiant·e·s. »

Motion n°2 présentée par les collectifs Autrement 2020 et l'Université Ensemble, et soutenues par les organisations syndicales CGT Sup, FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SET et Solidaires :

« Le Conseil d'Administration de l'université de Tours tient à affirmer sa préoccupation face au projet de réforme des retraites actuellement en cours de lecture au Sénat et soutient les mobilisations qui, depuis le 19 janvier, témoignent du très fort rejet de cette réforme par la population.

À l'université, si cette réforme devait être appliquée, le recrutement de plus en plus tardif des jeunes et la précarité toujours plus grande des personnels conduiraient à la paupérisation des futur·e·s retraité·e·s. En cette semaine marquée par la Journée Internationale pour les Droits des Femmes, et alors que les femmes occupent toujours les emplois les plus précaires et les moins rémunérés, qu'elles subissent toujours un plafond de verre et des conditions de travail et de vie dégradées, il faut rappeler qu'elles seront plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans pour ne pas subir de décote et que beaucoup partiront avec une pension incomplète.

Quant aux étudiantes et aux étudiants, ils et elles sont les premier·e·s concerné·e·s : aujourd'hui victimes de la précarité, en attente d'une réforme des bourses étudiantes à nouveau repoussée, demain appauvri·e·s et soucieux·ses d'une crise écologique qui s'amplifie.

Aussi le Conseil d'Administration de l'université de Tours s'associe aux demandes de retrait de cette réforme.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des motions relatives à la réforme des retraites.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés 10	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièces jointes :

- néant.

Fait à Tours,